

Remplace la date 12-oct.-2017

Date de révision 01-juin-2026

Numéro de révision 3

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Codes produit** 128513

**Numéro du fiche de données de sécurité** 128513

**Nom du produit** AP/E CORE 600

**Autres moyens d'identification**

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119484627-25-XXXX  
01-2119471299-27-XXXX

**Reach Registration Notes** Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

**Numéro d'index** 649-467-00-8  
49-474-00-6

**Numéro EC** 265-157-1  
265-169-7

**Numéro CAS** 64742-54-7  
64742-65-0

**Substance pure/mélange** Substance

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Base Oil  
Utilisation dans des produits agrochimiques  
Distribution de substance  
Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.  
Fluides fonctionnels  
Lubrifiant  
Fabrication de substance  
Fluides de travail des métaux/huiles de laminage,  
Production de polymères  
produits routiers et de construction.  
Utilisation dans la production et le traitement du caoutchouc.  
Revêtements  
Utilisation industrielle  
Utilisation professionnelle  
Consommateurs

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
 Riverside Business Park Building G  
 Bd Internationale 55  
 Internationalelaan 55  
 1070 Brussels  
 BEL  
 Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
--------	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008  
 Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DISTILLATES	<= 100 %	01-211947129	265-169-7	Non classé	-	-	-

(PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXE D HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0		9-27-XXXX					
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	<= 100 %	01-211948462 7-25-XXXX	265-157-1	Non classé	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	> 5000	> 2000	> 5.33	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	15000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**Informations supplémentaires**

Produits contenant une huile minérale incluant moins de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen

chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

**Ingestion** Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Yeux** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Cutané(e)** Nécrose locale mise en évidence par l'apparition retardée de la douleur et des lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Le produit est un accumulateur statique. Un liquide est généralement considéré comme un accumulateur statique non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m ( $100 \times 10^{12}$  Siemens par mètre) et comme un accumulateur statique semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m. Qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur, les précautions à prendre sont les mêmes. De nombreux facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration, peuvent fortement influencer sa conductivité.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	-	0.97 mg/kg bw/day [4] [6]	5.4 mg/m <sup>3</sup>
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	-	1 mg/kg/day [4] [6]	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

### Notes

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

### Notes

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.2 mg/m <sup>3</sup>
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	0.74 mg/kg/day [4] [6]	-	1.19 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

### Notes

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	-	-	-	-	9.33 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire**

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire garantissant un ajustement approprié, une formation adéquate et d'autres aspects importants de leur utilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	marron
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

&gt; 315.56 °C

**Inflammabilité**

Inflammable.

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	7 %	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	0.9 %	
<b>Point d'éclair</b>	> 246 °C	Vase ouvert. ASTM D92.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>		non applicable.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	5 cSt	@ 10 °C.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	négligeable	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	> 3.5	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.1 mmHg	@ 20 °C.
<b>Densité relative</b>	0.89	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 2	
<b>Caractéristiques des particules</b>		non applicable.
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Point d'écoulement** -6°C

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Sources d'inflammation à haute énergie. Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition retardée de la douleur et des lésions tissulaires quelques heures après l'injection.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### Symptômes

##### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.53 mg/l ( Rat ) 4 h
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	> 15 g/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant pendant l'utilisation normale.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau					non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet					Peut provoquer une

irritant/corrosif aigu sur les yeux					légère irritation
-------------------------------------	--	--	--	--	-------------------

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée			N'est pas un sensibilisant cutané
			Non sensibilisant respiratoire

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non mutagène.

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce		Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries			Non mutagène
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères			Non mutagène
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères			Non mutagène
OCDE, essai n° 475 : Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de mammifère			Non mutagène

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité.

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	ELO	100 mg/L	72 heures	Basé sur des données provenant de matériaux similaires
Toxicité aiguë	Daphnia magna	ELO	1000 - 10000 mg/L	48 heures	Basé sur des données provenant de matériaux similaires
Toxicité aiguë	Poisson Pimephales promelas	LL0	100 mg/L	96 heures	Basé sur des données provenant de matériaux similaires
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEL	10 - 1000 mg/L	21 jours	Basé sur des données provenant de matériaux similaires

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Devrait être intrinsèquement biodégradable.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation < 60 %	Facilement biodégradable Basé sur des données provenant de matériaux similaires

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Elle a le potentiel de se bioaccumuler, cependant le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	2 - 6

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** négligeable.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	La substance n'est pas PBT/vPvB

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	La substance n'est pas PBT/vPvB
--	---------------------------------

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC - 64742-65-0	75.	-

#### **Polluants organiques persistants**

non applicable

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

#### Inventaires internationaux

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
<b>NZIoC</b>	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations de sécurité chimique sont encore requises.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 12-oct.-2017

**Date de révision** 01-juin-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**